

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 30**7 janvier 2002****SOMMAIRE**

A la Bella Vista, S.à r.l., Differdange.	1434	G*R IT-Consulting, S.à r.l., Kayl	1432
A la Bella Vista, S.à r.l., Differdange.	1434	I.C.I. S.A., Bertrange	1416
A.I.F.A. Holding S.A., Agricola Industriale Finanziaria Armatoriale Holding, Luxembourg.	1435	Immo Lux Avenir S.A., Luxembourg	1423
Aanen Shipping S.A., Luxembourg.	1434	Promero A.G., Luxembourg	1428
Acquamarina S.A., Luxembourg	1434	S.I.P.E.L., S.à r.l., Bertrange	1398
AG Participation, S.à r.l., Altwies.	1433	S.I.P.E.L., S.à r.l., Bertrange	1398
Albatros Participations Industrielles S.A., Luxembourg.	1435	(Jean) Schanck & Cie S.A., Esch-sur-Alzette	1395
Alliance Patrimoniale S.A., Luxembourg	1407	Sella Sicav Lux, Luxembourg	1395
Allind Holding S.A., Luxembourg.	1438	Serocytolux S.A., Luxembourg	1395
Anbeca Holding S.A., Luxembourg	1438	Servicepool International S.A., Luxembourg	1395
Arbre Mondial Holdings S.A., Luxembourg	1418	Shop Center Gaichel, S.à r.l., Gaichel	1396
Asele S.A., Luxembourg.	1438	Shop Center Gaichel, S.à r.l., Gaichel	1396
Aveirense, S.à r.l., Larochette	1408	Silicon DNA S.A., Luxembourg-Hamm	1396
B.E.G. International Holding S.A.H., Strassen	1435	Silva, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.	1397
B.E.G. International Holding S.A.H., Strassen	1437	Sipem S.A.H., Luxembourg.	1399
(La) Balme S.A., Luxembourg	1411	Sipem S.A.H., Luxembourg.	1399
Barfin S.A., Luxembourg.	1438	Skyword S.A., Luxembourg.	1398
Bay State S.A., Steinsel	1438	Société Luxembourgeoise de Recouvrement S.A., Luxembourg	1399
Beachwear Holding S.A., Luxembourg	1414	Sorelu S.A., Luxembourg	1400
Belunion Holdings S.A., Luxembourg	1439	Sorina Holding S.A., Luxembourg	1400
Blessings International Holding S.A., Luxembourg	1439	Stelima Holding S.A., Luxembourg	1402
Blu Sat International S.A., Luxembourg	1437	Stelima Holding S.A., Luxembourg	1402
Bonar International, S.à r.l., Luxembourg.	1394	Stelima Holding S.A., Luxembourg	1402
Borga S.A., Luxembourg	1439	Suba Holding S.A., Luxembourg.	1395
Cable & Wireless Global Businesses Holding, S.à r.l., Luxembourg	1394	Svante, S.à r.l., Mondorf-les-Bains.	1400
Chambre Française de Commerce et d'Industrie au Grand-Duché de Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg-Kirchberg.	1413	Swicorp International Holdings S.A., Luxembourg	1401
Chambre Française de Commerce et d'Industrie au Grand-Duché de Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg-Kirchberg.	1413	T.S.P.I. S.A., Esch-sur-Alzette.	1406
Delta-Therm, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	1420	Takajo, S.à r.l., Luxembourg	1422
Edil International S.A., Luxembourg	1439	Tangram S.A., Schifflange	1398
Edil International S.A., Luxembourg	1440	Tank Reinsurance S.A., Luxembourg	1402
EuroProductions, A.s.b.l., Ahn	1422	Taxis Martins Nouvelle Société, S.à r.l., Dudelange	1396
Fondation Chreschte mam Sahel-Chrétiens pour le Sahel, Mersch	1419	Techno Participation S.A., Luxembourg	1405
		Techno Participation S.A., Luxembourg	1405
		Telepiu Funding S.A., Luxembourg	1401
		Telepiu Funding S.A., Luxembourg	1401
		Telespazio Luxembourg S.A., Luxembourg	1403
		Telespazio Luxembourg S.A., Luxembourg	1404
		Terra-Constructions, S.à r.l., Brouch-Mersch	1415

TGV BK Ismaila BA	1397	Versil Yacht Builders S.A., Luxembourg.....	1411
(La) Théoulière 308 S.C., Luxembourg	1426	Versil Yacht Builders S.A., Luxembourg.....	1411
Tibur S.A., Luxembourg.....	1406	Vicus Promotions S.A., Steinfort.....	1412
Tibur S.A., Luxembourg.....	1406	W.P.I. Western Petroleum Holding S.A., Luxem- bourg	1414
Ting Holding S.A., Mamer	1405	W3HM S.A., Luxembourg	1412
Toit Pour Toi S.A., Schouweiler	1405	Wonder International S.A.H., Luxembourg.....	1412
Toit Pour Toi S.A., Schouweiler	1405	Wonder International S.A.H., Luxembourg.....	1413
Tyco Group, S.à r.l., Luxembourg.....	1408	World Players Service S.A., Luxembourg	1413
Tyco International Group S.A., Luxembourg	1407	World Promotion Company S.A., Luxembourg ..	1414
Tyco International Group S.A., Luxembourg	1407	World Stamping Invest. Holding S.A., Luxem- bourg	1414
Tyrus S.A., Luxembourg	1409	XTR Marketing, S.à r.l., Ehlang-sur-Mess	1415
Tyrus S.A., Luxembourg	1409	XTR Marketing, S.à r.l., Ehlang-sur-Mess	1415
Unit Investments S.A.H., Luxembourg.....	1400	Young Connexion, S.à r.l., Dudelange.....	1399
Upafi S.A., Luxembourg.....	1410	Zukunft A.G., Luxembourg	1419
Valstar S.A., Luxembourg	1408	Zukunft A.G., Luxembourg	1419
VD International Holding S.A., Luxembourg.....	1409		
Venture Group S.A.H., Luxembourg	1411		

**BONAR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BONAR INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 67.068.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 17 juillet 2001 que Monsieur Norman Mc Leod a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 25 avril 2001.

L'assemblée des associés a décidé de nommer Monsieur Jonathan Kempster, directeur financier, en qualité de gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

F. Brouxel.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 82, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47081/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

CABLE & WIRELESS GLOBAL BUSINESSES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.921.

Extrait des résolutions prises par une Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juillet 2001

La démission de Monsieur Anthony Charles Scott de son mandat de gérant de la Société avec effet au 1^{er} mai 2001 a été actée.

La démission de Monsieur Richard Goshorn de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 mai 2001 a été actée.

Il a été mis fin au mandat de Monsieur Conor O'Leary comme gérant de la Société.

Ont été nommés gérants de la Société pour une période expirant ensemble avec le mandat du gérant actuellement en fonctions:

- Monsieur Bertrand Alexis, administrateur de sociétés, demeurant 43, avenue Théophile Gautier, 75016 Paris, France,

- Monsieur François Goreux, administrateur de sociétés, demeurant Nieuwe keizergracht 48, 1018 DS Amsterdam, Pays-Bas.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Stephen Clayton, administrateur de sociétés, CABLE & WIRELESS PLC, 124, Theobalds Road, London WC1 8RX, Angleterre,

- Bertrand Alexis, administrateur de sociétés, demeurant 43, avenue Théophile Gautier, 75016 Paris, France,

- François Goreux, administrateur de sociétés, demeurant Nieuwe keizergracht 48, 1018 DS Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 82, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47097/280/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

JEAN SCHANCK & CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.
R. C. Luxembourg B 19.993.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 77, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour JEAN SCHANCK S.A.

Signature

(46937/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

SELLA SICAV LUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.796.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 88, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2001.

(46942/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

SEROCYTOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 15.639.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2001, vol. 553, fol. 71, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2001.

J. Dumont

Administrateur

(46943/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

SERVICEPOOL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 234, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 77.357.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 77, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour la SERVICEPOOL INTERNATIONAL S.A.

Signature

(46944/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

SUBA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.547.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 78, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2001.

SUBA HOLDING S.A.

Signature

Un Administrateur

(46968/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

SHOP CENTER GAICHEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: LUF 500.000,-.**

Siège social: L-8469 Gaichel, 1A, rue d'Eischen.

R. C. Luxembourg B 53.524.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 91, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Signature.

(46947/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

SHOP CENTER GAICHEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8469 Gaichel, 1A, rue d'Eischen.

R. C. Luxembourg B 53.524.

Il résulte des décisions du procès-verbal d'une réunion des associés tenue le 18 juillet 2001, qu'en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euros, l'article 6, alinéa premier des statuts de la société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. alinéa 1^{er}.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cent euros et (EUR 12.500,00) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

M. Etienne

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 91, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46946/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

SILICON DNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 11, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 53.474.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2001, vol. 555, fol. 57, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

T. Drot.

(46948/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

TAXIS MARTINS NOUVELLE SOCIETE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 6, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 64.417.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures.

Ordre du Jour:

- Démission
- Nomination
- Signature

L'associé unique est présent de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

Monsieur Agostinho Dos Santos Martins, demeurant à L-3670 Kayl, 66, rue de Noertzange 500 parts sociales

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Michel Koob, demeurant à Ettelbrück, en tant que gérant technique et lui donne décharge.

Est nommé gérant technique Monsieur Agostinho Dos Santos Martins, précité, qui accepte.

La société est valablement engagée par la signature du gérant technique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 10.30 heures.

Fait à Dudelange, le 26 juin 2001.

Signature.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juillet 2001, vol. 320, fol. 51, case 4/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(46973/612/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

SILVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 32, Grand-rue.

L'an deux mille, le douze avril à 10.00 heures,

Se sont réunis, en assemblée générale extraordinaire, les associés de la SILVA, S.à r.l., au siège de la société, à 14.00 heures.

L'assemblée est composée des deux seuls associés, à savoir:

- Monsieur Goncalves Da Silva Agostinho, demeurant 32, Grand-Rue, L-4132 Esch-sur-Alzette, propriétaire de 251 parts sociales, ici représenté par M. Rossignol Robert demeurant 14, rue du Grand-Clos, F-54920 Villers-la-Montagne, en vertu d'une procuration signée ne varietur en date du 12 avril 2001, laquelle restera annexée aux présentes

d'une part,

et

- Monsieur Pereira Monteiro Celestino, demeurant 32, Grand-Rue, L-4132 Esch-sur-Alzette, propriétaire de 249 parts sociales,

d'autre part.

L'intégralité du capital étant représentée, l'assemblée peut valablement statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Démissions

- Nominations

- Signature

Première résolution

Les associés prennent, en conformité avec l'ordre du jour, les décisions suivantes:

Monsieur Pereira Monteiro Celestino, prédit, présente sa démission du poste de gérant technique de la société à compter du 12 avril 2001.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

Monsieur Goncalves Da Silva Agostinho, prédit présente sa démission du poste de gérant administratif de la société à compter du 12 avril 2001.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme gérant technique M. Goncalves Da Silva Agostinho.

L'assemblée générale nomme gérant administratif M. Pereira Monteiro Celestino.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

La société est valablement engagée par la signature du gérant technique jusqu'à 150.000,- LUF.

La seule signature du gérant peut donc valablement engager la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne désirant plus prendre la parole, l'assemblée générale extraordinaire est close à 11.00 heures.

De tout ce qui a été décidé, le présent procès-verbal en a été dressé et signé par les associés ici présents.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 12 avril 2001.

Monsieur C. Pereira Monteiro

Pour Monsieur A. Gonçaves Da Silva

Monsieur R. Rossignol

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 avril 2001, vol. 319, fol. 72, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(46949/612/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

TGV BK ISMAILA BA

R. C. Luxembourg B 71.206.

Démissions et dénonciation du siège social

1. Monsieur Patrick Rochas a en date du 16 juillet 2001 démissionné de ses fonctions d'administrateur, et ce, avec effet immédiat.

2. Le commissaire aux comptes a en date du 16 juillet 2001 démissionné de ses fonctions, et ce, avec effet immédiat.

3. Le siège a été dénoncé par la société soussignée en date du 16 juillet 2001 avec effet immédiat.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 83, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46981/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

S.I.P.E.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 6.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 77, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour la S.I.P.E.L., S.à r.l.

Signature

(46950/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

S.I.P.E.L., S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

H. R. Luxemburg B 6.168.

Auszug aus der Versammlung vom 6. Juli 2001

Laut Auftrag der Gesellschafter beschliesst der Geschäftsführer:

- das Kapital von LUF in EURO umzuwandeln

- das Kapital um 105,32 Euro zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von 12.394,68 Euro auf 12.500,00 Euro heraufzusetzen durch Einbringung von freien Rücklagen

- dementsprechend den Absatz 6.- der Satzung wie folgt zu ändern:

«Das Gesellschaftskapital beträgt 12.500,00 Euro (zwölftausendfünfhundert Euro). Es ist eingeteilt in 100 Anteile zu je 125,00 Euro (hundertfünfundzwanzig Euro)».

Luxemburg, den 6. Juli 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 77, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46951/680/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

SKYWORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 42.563.

Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 4 janvier 1999

Le Conseil d'Administration décide la nomination de Monsieur Alexander Ruxton au poste d'Administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Brian Hylop, décédé, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 61, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46956/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

TANGRAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3871 Schiffflange, 12, rue de la Paix.

R. C. Luxembourg B 51.135.

Extrait du procès-verbal de la cession d'actions du 19 juillet 2001

Suite à une cession d'actions, la nouvelle répartition du capital social représenté par 100 actions d'une valeur nominale de 15.000,- LUF chacune est la suivante:

Monsieur Robert Kousmann demeurant à Schiffflange.	24 actions
La société J.C.A. FINANCE S.A. avec siège social à Esch-sur-Alzette	38 actions
La société WABI SABI S.A. avec siège social à Echternach.	38 actions
Total	100 actions

Schiffflange, le 19 juillet 2001.

Pour TANGRAM S.A.

M. R. Kousmann

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 90, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46971/619/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

SIPEM S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2001, vol. 555, fol. 48, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour la société

Signature

(46952/307/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

SIPEM S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.949.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société SIPEM S.A.H., tenue le 15 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 77, case 4, ce qui suit:

L'assemblée a désigné comme nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2002:

Monsieur Henri Hellinckx, avocat, demeurant à Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de Mademoiselle Isabelle Karger démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2002.

Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour la société

Signature

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46953/307/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE RECOUVREMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 4, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 17.319.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2001, vol. 555, fol. 69, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(46960/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

YOUNG CONNEXION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3441 Dudelange, 67, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

L'an deux mille un, le vingt-sept juin à 14.00 heures.

Se sont réunis en assemblée générale ordinaire, les associés de la YOUNG CONNEXION, S.à r.l., au siège de la société.

L'assemblée est composée du seul associé, à savoir:

- Madame Porciani Sandra demeurant 13, rue de Pépange, L-3378 Livange, propriétaire des 500 parts sociales.

L'intégralité du capital étant représentée, l'assemblée peut valablement statuer sur l'ordre du jour suivant:

Résolution

Le pouvoir de signature est accordé à Mme Porciani Nathalie demeurant 67, rue du Nord, L-3531 Dudelange.

La seule signature de la gérante peut donc valablement engager la société en toutes circonstances.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne désirant plus prendre la parole, l'assemblée générale ordinaire est close à 14.30 heures.

De tout ce qui a été décidé, le présent procès-verbal en a été dressé et signé par les associés ici présents.

Fait à Dudelange, le 27 juin 2001.

Mme S. Porciani.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juillet 2001, vol. 320, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(47020/612/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

SORELU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 43.534.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 3 avril 2001 à 10.00 heures
à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes du 31 décembre 2001.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 90, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46963/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

SORINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.450.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 13 février 2001
à 10.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de les renouveler pour une période un an. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront donc à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2001.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 90, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46964/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

SVANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 57, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 28.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 77, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour la SVANTE, S.à r.l.

Signature

(46969/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

UNIT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.253.

*Extract of the minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held at the registered office
of the Company on May 17, 2001 at 11.00 a.m.*

The terms of the Directors' and the Statutory Auditor's mandates end at today's Meeting. The Annual General Meeting decides to renew all mandates for a period of one year, such term will expire at the Annual General Meeting approving the annual accounts as at December 31st, 2001.

Certified copy
Signatures
Directors

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 90, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46993/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

SWICORP INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 36.929.

The balance sheet as per December 31st, 2000, registered in Luxembourg, on July 23rd, 2001, vol. 555, fol. 88, case 8, has been deposited at the record office of the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, on July 25th, 2001.

Allocation of Results

- Profit	22,059.55 USD
- Legal reserve	-1,102.98 USD
- To be carried forward.....	20,956.57 USD

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, July 19th 2001.

Signature.

(46970/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

TELEPIU FUNDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 71.064.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 92, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Signature

Un mandataire

(46976/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

TELEPIU FUNDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 71.064.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2001

- Les comptes annuels au 31 décembre 2000 sont approuvés par l'Assemblée générale annuelle.
- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
- Monsieur Michel Thoulouze reçoit décharge pour l'exercice de son mandat d'administrateur jusqu'au 18 janvier 2001.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Messieurs Mario Rasini, membre du conseil d'administration et Co-Ceo de TELEPIÙ S.p.A, ayant pour adresse professionnelle, 46, Via Piranesi, I-20137 Milan, Marc Heller, administrateur de filiales de TELEPIÙ S.p.A, ayant pour adresse professionnelle, 46, Via Piranesi, I-20137 Milan et Giulio Sirtori, administrateur de filiales de TELEPIÙ S.p.A, ayant pour adresse professionnelle, 46, Via Piranesi, I-20137 Milan; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ARTHUR ANDERSEN, demeurant, 6, rue Monnet à L-2180 Luxembourg. Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.
- Monsieur Olivier Gerolami, membre du conseil d'administration et Co-Ceo de TELEPIÙ S.p.A, ayant pour adresse professionnelle, 46, Via Piranesi, I-20137 Milan est nommé au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Michel Thoulouze. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.
- Les pertes reportées sont épongées par un paiement d'une somme égale à ces pertes effectuées par l'actionnaire majoritaire, TELEPIÙ S.p.A.

Luxembourg, le 17 juillet 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 92, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46977/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

TANK REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2001, vol. 555, fol. 33, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TANK REINSURANCE S.A.

Signature

(46972/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

STELIMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.698.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 93, case 0, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

STELIMA HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(46965/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

STELIMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.698.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 93, case 0, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

STELIMA HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(46966/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

STELIMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.698.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 août 2000

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999/2000:

Conseil d'Administration

M. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

M. Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

M. Frédéric Van Haepere, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux Comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

STELIMA HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 93, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46967/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

TELESPAZIO LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 12-14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 70.876.

L'an deux mille un, le douze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg) soussigné.

A comparu:

Monsieur Fabio Morvilli, directeur de société, demeurant à Bereldange (Luxembourg);

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme TELESPAZIO LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 12-14, boulevard Grande Duchesse Charlotte, R.C. Luxembourg, section B numéro 70.876, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 760 du 13 octobre 1999, (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mars 2001, non encore publié au Mémorial C;

en vertu des pouvoirs lui conférés par les résolutions du conseil d'administration, prises en sa réunion du 30 mars 2001; une copie certifiée conforme du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

I.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à deux cent onze millions quatre cent cinq mille huit cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (211.405.800,- USD) divisé en vingt et un millions cent quarante mille cinq cent quatre-vingts (21.140.580) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (10,- USD) par action.

II.- Qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, le capital social pourra être porté de son montant actuel jusqu'à trois cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (300.000.000,- USD).

III.- Qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration a été autorisé et mandaté comme suit:

«- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication du présent acte au Mémorial C et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouve modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

IV.- Que le conseil d'administration, lors de sa réunion du 30 mars 2001, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, a décidé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de vingt-six millions neuf cent dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (26.910.000,- USD) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de deux cent onze millions quatre cent cinq mille huit cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (211.405.800,- USD) à un montant de deux cent trente-huit millions trois cent quinze mille huit cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (238.315.800,- USD) par la création et l'émission de deux millions six cent quatre-vingt onze mille (2.691.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (10,- USD) par action.

V.- Que toujours en vertu des pouvoirs conférés au conseil d'administration et en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration a décidé de conférer tous les pouvoirs à Monsieur Fabio Morvilli et à Monsieur Paolo Serra, chacun pouvant agir séparément, ou à toute autre personne désignée par eux, dans le but d'accepter au nom et pour le compte de la Société la souscription par TELESPAZIO S.p.A., une société de droit italien, ayant son siège social à Via Tiburtina, 965, 00156 Rome, Italie, de deux millions six cent quatre-vingt onze mille (2.691.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (10,- USD) par action, sans prime d'émission, toutes ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à des dividendes à partir du 1er janvier 2001, de prendre acte de la renonciation du droit de souscription préférentiel par l'autre actionnaire

SOFTE S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 12-14, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, d'accepter la libération intégrale de ces deux millions six cent quatre-vingt-onze mille (2.691.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (10,- USD) par action par un apport en espèces et d'allouer la totalité de ces actions nouvelles à TELESPAZIO S.p.A., prénommée.

Que toujours en vertu des pouvoirs conférés au conseil d'administration et en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration a décidé également qu'en conséquence de l'augmentation de capital le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société devra être modifié afin d'être rédigé comme suit:

«Le capital social de la société est fixé à deux cent trente-huit millions trois cent quinze mille huit cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (238.315.800,- USD) divisé en vingt-trois millions huit cent trente et un mille cinq cent quatre-vingts (23.831.580) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (10,- USD) par action.»

VI.- Que le 30 mars 2001, Monsieur Fabio Morvilli, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les résolutions du conseil d'administration du 30 mars 2001, a constaté que l'autre actionnaire SOFTE S.A., prémentionné, a renoncé à son droit de souscription préférentiel, a accepté au nom et pour le compte de la Société la souscription de deux millions six cent quatre-vingt-onze mille (2.691.000) actions nouvelles par TELESPAZIO S.p.A., prénommée, a émis deux millions six cent quatre-vingt-onze mille (2.691.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (10,- USD) par action, sans prime d'émission, toutes ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à des dividendes à partir du 1er janvier 2001, a accepté la libération intégrale pour chacune de ces actions nouvelles par apport en espèces et a alloué ces deux millions six cent quatre-vingt-onze mille (2.691.000) actions nouvelles en tant qu'actions entièrement libérées à TELESPAZIO S.p.A., prénommée.

VII. - Que ces actions nouvelles ont été entièrement souscrites et libérées par un apport en espèces et que la preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant.

VIII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social

Le capital social de la société est fixé à deux cent trente-huit millions trois cent quinze mille huit cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (238.315.800,- USD) divisé en vingt-trois millions huit cent trente et un mille cinq cent quatre-vingts (23.831.580) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (10,- USD) par action.

Que dans la version anglaise le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est également modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital

The subscribed capital of the company is fixed at two hundred thirty-eight million three hundred fifteen thousand eight hundred US dollars (238,315,800.- USD) divided into twenty-three million eight hundred thirty one thousand five hundred and eighty (23,831,580) shares with a par value of ten US dollars (10,- USD) each.»

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital d'un montant de vingt-six millions neuf cent dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (26.910.000,- USD) est évaluée à un milliard deux cent soixante-dix-huit millions cent deux mille cinq cent soixante francs luxembourgeois (LUF 1.278.102.560,-)

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de treize millions cent vingt mille francs luxembourgeois.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Morvilli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2001, vol. 859, fol. 83, case 2. – Reçu 12.781.026 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 juillet 2001.

J.-J. Wagner.

(46978/239/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

TELESPAZIO LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 12-14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 70.876.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 juillet 2001.

J.-J. Wagner.

(46979/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

TECHNO PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 64.007.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 90, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(46975/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

TECHNO PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 64.007.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 17 mai 2001

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats jusqu'à ce jour;

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003;

4. L'Assemblée décide de procéder à l'élection définitive en tant qu'Administrateur de Monsieur Christophe Blondeau, nommé par le Conseil d'Administration du 7 février 2001 conformément à l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en l'an 2003.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 90, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46974/565/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

TOIT POUR TOI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4996 Schouweiler, 2, rue du Neuf Septembre.
R. C. Luxembourg B 69.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 77, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour la S.A. TOIT POUR TOI

Signature

(46986/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

TOIT POUR TOI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4996 Schouweiler, 2, rue du Neuf Septembre.
R. C. Luxembourg B 69.446.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 6 juillet 2001

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2000.

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en LUF en Euro.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 13,31 Euro pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 Euro à 31.000,- Euro par incorporation de réserves libres.

L'assemblée décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

L'assemblée décide d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 31.000,- Euro représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de 31,- Euro chacune.»

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 77, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46985/680/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

TIBUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 59.416.

—
Extrait du conseil d'administration du 24 janvier 2001

A l'unanimité, les administrateurs décident de transférer le siège social du 85, route d'Echternach à Luxembourg, au 9, rue de Saint-Hubert à L-1744 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Luxembourg, le 14 juin 2001.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

P. Slendzak

Associé

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 83, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46982/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

TIBUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 59.416.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 83, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2001.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

P. Slendzak

Associé

(46983/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

TING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.410.

—
The balance sheet as at December 31, 2000, registered in Luxembourg, on July 24, 2001, vol. 555, fol. 92, case 6, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on July 25th, 2001.

Luxembourg, July 25th, 2001.

(46984/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

T.S.P.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 30-32, boulevard J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 54.800.

—
Réunion du Conseil d'Administration en date du 8 mai 2001 à Esch-sur-Alzette, au siège social

La réunion est ouverte à 10.00 heures.

Ordre du jour:

Démission

Nomination

Signature.

Les administrateurs acceptent, à l'unanimité des voix, la démission de Monsieur Raymond Margas, demeurant à F-59600 Maubeuge, 72, rue des Crosseurs, en tant qu'administrateur-délégué, et lui donnent quitus et décharge de la gestion jusqu'à ce jour;

Madame Jeannine Huvelle, demeurant à F-59600 Maubeuge, 72, rue des Crosseurs, est nommée administrateur-délégué.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, avec obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est clôturée à 11.00 heures.

J. Huvelle / R. Margas / R. Margas

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2001, vol. 319, fol. 97, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(46987/612/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 63.939.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 10 juillet 2001 à Luxembourg

L'assemblée a décidé de révoquer Monsieur Ed Izzo en tant qu'administrateur et administrateur délégué à la gestion journalière de la Société à compter du 9 juillet 2001 et lui a donné décharge pour l'exécution de son mandat depuis sa nomination datant du 29 mai 2001 jusqu'au 9 juillet 2001.

L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Kevin Francis O'Kelly-Lynch, general manager, demeurant à Dublin (Irlande), en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Ed Izzo à compter du 9 juillet 2001 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003.

Au terme de cette nouvelle nomination, la composition du conseil d'administration est désormais la suivante:

- Monsieur Michelangelo Stefani, administrateur-délégué, demeurant en Belgique,
- Monsieur Alastair Macgowan, administrateur, demeurant à Luxembourg, et
- Monsieur Kevin Francis O'Kelly-Lynch, administrateur, demeurant en Irlande.

Pour publication et réquisition

TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 91, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46988/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 63.939.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue le 10 juillet 2001 à Luxembourg

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des associés de la Société datant du 10 juillet 2001, le conseil d'administration de la Société a décidé de déléguer à Monsieur Kevin Francis O'Kelly-Lynch, general manager, la gestion journalière de la Société et de le nommer en qualité d'administrateur-délégué de la Société avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003.

Au terme de cette nouvelle nomination, la composition du conseil d'administration est désormais la suivante:

- Monsieur Michelangelo Stefani, administrateur-délégué, demeurant en Belgique,
- Monsieur Alastair Macgowan, administrateur, demeurant à Luxembourg, et
- Monsieur Kevin Francis O'Kelly-Lynch, administrateur-délégué, demeurant en Irlande.

Pour publication et réquisition

TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 91, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46989/253/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

ALLIANCE PATRIMONIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 78.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 88, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2001

L'assemblée a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(47058/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

TYCO GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 61.111.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 10 juillet 2001 à Luxembourg

L'associé unique a décidé de révoquer Monsieur Ed Izzo en tant que gérant et gérant délégué à la gestion journalière de la Société à compter du 9 juillet 2001 et lui a donné décharge pour l'exécution de son mandat depuis sa nomination datant du 29 mai 2001 jusqu'au 9 juillet 2001.

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Kevin Francis O'Kelly-Lynch, general manager, demeurant à Dublin (Irlande), en tant que gérant de la Société à compter du 9 juillet 2001 et pour une durée indéterminée.

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Kevin Francis O'Kelly-Lynch en qualité de gérant délégué à la gestion journalière de la Société avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature.

Suite à ces résolutions, la composition du conseil de gérance de la Société est désormais la suivante:

- Monsieur Michelangelo Stefani, gérant-délégué, demeurant en Belgique,
- Monsieur Alastair Macgowan, gérant, demeurant à Luxembourg, et
- Monsieur Kevin Francis O'Kelly-Lynch, gérant-délégué, demeurant en Irlande.

Tous les gérants de la Société sont nommés pour une durée indéterminée, sauf Monsieur Alastair Macgowan dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2001.

Pour publication et réquisition

TYCO GROUP, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 91, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46990/253/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

VALSTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.005.

Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 4 janvier 1999

Le Conseil d'Administration décide la nomination de Monsieur Alexander Ruxton au poste d'Administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Brian Hyslop, décédé, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 61, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46995/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

AVEIRENSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Larochette, 67A, rue de Mersch.
R. C. Luxembourg B 20.444.

Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2001

Ont comparu:

- Monsieur Amilcar Cristovao Marques Dos Santos, commerçant, demeurant à Larochette;
- Madame Maria Elvira Oliveira Da Silva Santos, épouse de Monsieur Amilcar Cristovao Marques Dos Santos, demeurant avec lui,
- Monsieur Paulo Jorge Da Silva Santos, commerçant, demeurant à L-7619 Larochette, 44, rue de Medernach;
- Monsieur Silverio Antonio Da Silva Santos, commerçant, demeurant à L-9186 Stegen, 3A Poschend.

Les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont pris la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la société de Larochette, 14, place Bleiche à Larochette, 67A, rue de Mersch.

Fait à Larochette, le 5 juillet 2001.

Signé: A.C. Marques Dos Santos, M.E. Oliveira Da Silva Santos, P.J. Da Silva Santos, S.A. Da Silva Santos.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 553, fol. 48, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47065/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

TYRUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 59.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 83, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2001.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

P. Slendzak

Associé

(46992/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

TYRUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 59.417.

Extrait du conseil d'administration du 24 janvier 2001

A l'unanimité, les administrateurs décident de transférer le siège social du 85, route d'Echternach à Luxembourg, au 9, rue de Saint-Hubert à L-1744 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Luxembourg, le 14 juin 2001.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

P. Slendzak

Associé

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 83, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46991/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

VD INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 74.196.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le cinq juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques dénommée VESMAFIN (B.V.I.) LTD, ayant son siège social à Tortola - British Virgin Islands, Akara Bldg., 24 De Castro Street - Wickhams Cay I, Road Town, ci-après nommée «l'actionnaire unique», ici représentée par Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Luxembourg, le 3 juillet 2001, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée VD INTERNATIONAL HOLDING S.A., société anonyme holding de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 74.196, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe,

- Que la «Société», a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, de résidence à Luxembourg, le 7 février 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 16.839,

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille Euros) divisé en 3.200 (trois mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées,

- Que sa mandante, l'actionnaire unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé.

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par:

- GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

désignée «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société.

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. La Rocca, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2001, vol. 130S, fol. 30, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2001.

J. Delvaux.

(46996/208/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

UPAFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 50.830.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 22 juin 2001

L'Assemblée est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Monsieur Patrick Harion.

L'Assemblée nomme Monsieur Giorgio Brunelli, scrutateur, Monsieur Giuseppe Tommasi, secrétaire.

Le Président constate qu'il résulte d'une liste de présence signée par les mandataires des Actionnaires que l'intégralité du capital social est présente ou représentée, de sorte que la présente Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre de jour, même en l'absence de convocations préalables, tous les Actionnaires se reconnaissant dûment informés de l'ordre du jour.

Ordre du jour:

- Remplacement des Administrateurs

Le Président explique que suite à une modification de l'actionnariat de la société UTECO CONVERTING S.p.A, actionnaire majoritaire, il s'avère nécessaire de procéder au remplacement des administrateurs de la société et invite l'Assemblée à prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Révocation et décharge à donner aux Administrateurs.

L'Assemblée approuve la révocation des mandats des Administrateurs et donne décharge pleine et entière à:

- M. Walter Soardo, administrateur de sociétés, demeurant à Verona

- M. Giovanni Freddo, administrateur de sociétés, demeurant à San Martino Buon Albergo (Verona)

- Mme Chiara Freddo, administrateur de sociétés, demeurant à San Martino Buon Albergo (Verona)

Deuxième résolution

Nominations des composants du nouveau Conseil d'Administration.

L'Assemblée nomme aux fonctions d'Administrateur:

- M. Renato Chivilò, Industriel, demeurant à Verona

- M. Maurizio Croce, dirigeant de sociétés, demeurant à Verona

- M. Alberto Giacomo Motta, dirigeant de sociétés, demeurant à Verona

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée délibérant sur les comptes de l'exercice 2002.

Aucun autre sujet n'étant abordé et personne n'ayant d'objection, le Président lève la séance à 12.30 heures.

Le Secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 92, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46994/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

VENTURE GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.143.

Les comptes annuels au 30 juin 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2001, vol. 535, fol. 48, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour la société

Signature

(46997/307/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

VERSIL YACHT BUILDERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 36.027.

Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 20 février 2001

Le Conseil d'Administration accepte la démission de M. Christian Schwarzwald de son poste d'Administrateur de la société et nomme M. Peter G. Bates en remplacement avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 61, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46998/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

VERSIL YACHT BUILDERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 36.027.

Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 15 janvier 2001

Le Conseil d'Administration décide le changement de siège social de la société, avec effet au 1^{er} février 2001, comme suit:

Ancien siège social: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Nouveau siège social: 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 61, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46999/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

LA BALME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 108, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 69.696.

Extrait des résolutions adoptées en date du 6 juin 2001 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société

Administrateurs

Mademoiselle Isabelle Herman est remplacée par Monsieur Guy Frisch, demeurant à Luxembourg-Ville. Le mandat de ce dernier prendra fin à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2000.

Décharge est donnée à Isabelle Herman pour l'exercice de son mandat d'administrateur jusqu'à ce jour.

Siège social

Il a été décidé de transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 108, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg. Ce transfert de siège social est toujours en accord avec le contrat de domiciliation conclut avec Patrick Sganzerla, expert-comptable, demeurant au 108, avenue Victor Hugo et administrateur de la société.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

Pour LA BALME S.A.

P. Sganzerla

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2001, vol. 555, fol. 98, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47066/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

VICUS PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.
R. C. Luxembourg B 68.717.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2001

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2001, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 1.250.000,- est converti à EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article cinq des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf Cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Steinfort, le 1^{er} juin 2001.

Pour la société VICUS PROMOTIONS S.A.

M. Heynen J.-M. / M. Elsen Joseph

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 90, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47000/619/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

W3HM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.280.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 78, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

W3HM S.A.

Signature

(47007/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

WONDER INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 51, rue des Glacis.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg, le 22 juin 2001*

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Patrick Harion.

L'Assemblée nomme Monsieur Giorgio Brunelli, Scrutateur et désigne Madame Sandrine Le Nenan, Secrétaire, tous présents et acceptants.

Le Président explique que, pour des raisons administratives, l'Assemblée n'a pas pu se tenir aux heures et date prévues dans les statuts.

Le Président constate qu'il résulte d'une liste de présence signée par les mandataires des Actionnaires que l'intégralité du capital social est présente ou représentée, de sorte que la présente Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son Ordre de Jour, même en l'absence de convocations préalables, tous les Actionnaires se reconnaissant dûment informés de l'Ordre du Jour.

Ordre du jour :

1. Présentation et approbation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.

2. Présentation et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2000.

3. Affectation du résultat de l'exercice.

4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Monsieur le Président donne lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes et fournit des détails explicatifs au sujet du Bilan, du Compte de Profits et Pertes et des Annexes soumis à la présente Assemblée.

Ensuite et après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes :

1^{ère} résolution

Approbation des Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

2^{ème} résolution

Approbation du Bilan, du Compte de Profits et Pertes et des Annexes au 31 décembre 2000 tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'Administration.

3^{ème} résolution

Affectation du resultat de l'exercice 2000 comme suit :

- Attribution à la réserve légale:	14.186.023,- ITL
- Bénéfice à reporter:	269.534.429,- ITL

4^{ème} résolution

Décharge de leur gestion est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Aucun autre sujet n'étant abordé et personne n'ayant d'objection, le Président lève la séance à 11 heures trente.

Le Secrétaire donne lecture du présent Procès-Verbal.

Signature / Signature / signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

(47011/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

WONDER INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 56.415.

Le bilan au 31 décembre 2000 et l'A.G.O. du 22 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Signature.

(47012/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

WORLD PLAYERS SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 79.440.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, vol. 555, fol. 83, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

(47013/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

CHAMBRE FRANÇAISE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE AU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Membres du 11 juillet 2000

Il résulte d'une résolution de l'Assemblée Générale des Membres, du 11 juillet 2000 homologuée par le Tribunal civil d'arrondissement de et à Luxembourg en date du 2 octobre 2000 que:

Le premier alinéa de l'article 10 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«L'Administration de l'A.s.b.l. est confiée à un Conseil d'Administration composé, au maximum, de dix-huit membres nommés par l'assemblée générale.»

Luxembourg, le 17 juillet 2001.

Pour l'A.s.b.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 83, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47023/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

CHAMBRE FRANÇAISE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE AU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Signature

Un mandataire

(47024/250/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

WORLD PROMOTION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 75.550.

Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 juin 2001

Il a été décidé de continuer l'activité de la société malgré le fait que la perte ait dépassé les 3/4 du capital social.

Pour extrait sincère et conforme

WORLD PROMOTION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47014/788/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

WORLD STAMPING INVEST. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 71.565.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 77, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Signatures.

(47015/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

W.P.I. WESTERN PETROLEUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 59.402.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 23 juillet 2001, les changements suivants sont faits au registre de commerce:

Conseil d'Administration

Les démissions de M. Simon A. Couldridge et de Mme Caragh A. Couldridge,

sont acceptées et ils sont remplacés au Conseil d'Administration par:

- M. Sean Lee Hogan, secrétaire de sociétés, demeurant à Efstathiou Court, 365 St. Andrew's Street, Limassol 3505-Cyprus.

- Mme Rebecca Jane Marshall, administrateur de sociétés, demeurant à Efstathiou Court, 365 St. Andrew's Street, Limassol 3505-Cyprus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 87, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47016/637/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

BEACHWEAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 71.004.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 30 juin 2001

Lors du Conseil d'Administration de BEACHWEAR HOLDING S.A. («la société») du 30 juin 2001, il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 2, rue Tony Neuman, Lys Royal 1, L-2241 Luxembourg, au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} juillet 2001.

Luxembourg, le 30 juin 2001.

Agent Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 92, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47070/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

XTR MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Ehlinge-sur-Mess, 35B, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 45.338.

L'an deux mille un, le quatre juillet.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Dominique Taddei, mécanicien d'autos, demeurant à F-57159 Bronvaux, 9, rue des Grands Prés;

2.- Monsieur José Taddei, maître mécanicien de vélos, demeurant à F-57159 Bronvaux, 9, rue des Grands Prés;

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée XTR MARKETING, S.à r.l., avec siège social à L-1274 Howald, 30, rue des Bruyères;

inscrite au registre de commerce sous la section B numéro 45.338; constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 octobre 1993, publié au Mémorial C de 1993, page 27908; modifiée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du 4 mars 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 13103;

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 octobre 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 31077, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 décembre 1997, publié au Mémorial C de 1998, page 8989;

et modifiée suivant acte sous seing privé, daté du 19 mai 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 34368,

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-1274 Howald, 30, rue des Bruyères, à L-3980 Ehlinge/Mess, 35B, rue des Trois Cantons.

Deuxième et dernière résolution

Suite à la prédite résolution le premier alinéa de l'article 2.- des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Ehlinge/Mess.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais incombant à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, s'élève à vingt mille francs (20.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de nous notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Taddei, Taddei, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur- Alzette, le 6 juillet 2001, vol. 861, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 18 juillet 2001.

C. Doerner.

(47018/209/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

XTR MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Ehlinge-sur-Mess, 35B, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 45.338.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(47019/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

TERRA-CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7416 Brouch-Mersch, 29, rue du Village.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 juillet 2001.

E. Schroeder.

(47047/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

I.C.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le onze juillet.

Par-devant Maître Norbert Müller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société de droit de Gibraltar dénommée CORPORATE ENVIRONMENT LIMITED, avec siège social à Gibraltar, constituée en vertu d'un acte reçu en date du 17 mai 2001 et inscrite au registre du commerce n° 80446, représentée par Madame Brigitte Siret, employée privée, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de:

a) Monsieur Leslie Martin Philip Bruzon, demeurant à Gibraltar;

b) et Madame Analise Dyke, demeurant à Gibraltar;

eux-mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 17 mai 2001,

en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Gibraltar du 9 juillet 2001, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2. La société de droit de Gibraltar dénommée BUTTERFLOW LIMITED, avec siège social à Gibraltar, constituée en vertu d'un acte reçu en date du 6 février 2001 et inscrite au registre du commerce n° 78864, représentée par Madame Nora, Brahim, employée privée, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de:

a) Monsieur Leslie Martin Philip Bruzon, demeurant à Gibraltar;

b) et Madame Analise Dyke, demeurant à Gibraltar;

eux-mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 06 février 2001,

en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Gibraltar du 9 juillet 2001, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IMMOBILIERE DE CONSTRUCTIONS INTERNATIONALES S.A. en abrégé I.C.I. S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion de biens immobiliers, la prise de participations dans des sociétés civiles immobilières, ainsi que la construction et la commercialisation, y compris en état futur d'achèvement, d'ensembles immobiliers professionnels d'activités de bureaux.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par mille actions (1.000) de trente et une Euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire aux comptes, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes d'un administrateur et de l'administrateur-délégué, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale, en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille deux.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir le jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2001.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1. La société de droit de Gibraltar dénommée CORPORATE ENVIRONMENT LIMITED, prédite, six cent soixante-sept actions	667 actions
2. La société de droit de Gibraltar dénommée BUTTERFLOW LIMITED, prédite, trois cent trente-trois actions	333 actions
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes ces actions ont été intégralement souscrites et libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ soixante mille francs (60.000,-).

Réunion en Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un:

2. Sont nommés Administrateurs pour six ans:

a) la société de droit de Gibraltar dénommée CORPORATE ENVIRONMENT LIMITED, prédite;

b) la société de droit de Gibraltar dénommée BUTTERFLOW LIMITED, prédite;

c) et la société de droit de l'île de Niue dénommée DUSTIN INVEST INC, avec siège social à 2, Commercial Center Square, P.O. BOX 71, Alofi/Niue

constituée en vertu d'un acte reçu en date du 27 mai 1997 et inscrite au registre du commerce de l'île de Niue, n° 001957,

représentée par Monsieur Jean-Marie Detourbet, manager, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de:

- Madame Leticia Montoya, demeurant à Alofi/Niue;

- et Monsieur Juan Mashburn, demeurant à Alofi/Niue;

eux-mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 18 juin 1997

en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Alofi du 18 juin 1997,

Observation est ici faite que Monsieur Jean-Marie Detourbet, prédit, non présent, est ici représenté par Madame Brigitte Siret, prédite, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg du 11 juillet 2001,

lesquelles procurations après avoir été signées ne varient par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

3. Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Monsieur Pascal Bonnet, employé privé, demeurant à Luxembourg.

4. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2007.

5. Le siège social de la société est. fixé à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Brahimi, Siret, N.Muller

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2001, vol. 870, fol. 43, case 9. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2001.

N. Muller.

(47038/224/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

ARBRE MONDIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 12.271.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société ARBRE MONDIAL HOLDINGS S.A. qui s'est tenue en date du 28 juin 2001 au siège social que:

Monsieur André de Groot ayant présenté sa démission d'administrateur de la société (avec effet au 1^{er} juillet 2001), il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Markus Neuenschwander, avoigt, demeurant à Rüschtikon (Suisse).

La ratification de la nomination de Monsieur Markus Neuenschwander nommé en remplacement de Monsieur André de Groot ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur André de Groot seront mises à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47061/812/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

ZUKUNFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 52.581.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 juin 2001

Quatrième résolution

Sont élus administrateurs pour une période d'un an:

- Monsieur Norbert Theisen, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Gerrit Van Den Bergh, demeurant à Zwijndrecht (Pays-Bas),
- la société ANGLORACE LTD, société anonyme, ayant son siège social en Grande-Bretagne.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée d'un an:

- Michaël Gray, demeurant à Sufflok (Grande-Bretagne).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en l'an 2002.

Strassen, le 10 juillet 2001.

Pour extrait sincère et conforme

FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 77, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47021/578/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

ZUKUNFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 52.581.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 77, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 juillet 2001.

(47022/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

FONDATION CHRESCHTE MAM SAHEL-CHRETIENS POUR LE SAHEL,
Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-7555 Mersch, 8, rue Jean Majerus.

Constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, le 1^{er} décembre 1984, modifiée par acte du même notaire le 17 septembre 1985, modifiée par acte dudit notaire le 6 avril 1999.

Bilan au 31 décembre 2000

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Actif immobilisé	811.059,-	Capitaux propres . .	20.127.390,-
Actif circulant			
CCP	2.584.498,-		
Banques	15.035.414,-		
Caisse	791,-		
Prêt	35.755,-		
Valeurs mobilières . .	1.033.212,-		
	<u>18.689.670,-</u>		
	18.689.670,-		
Excédent dépenses . .		626.661,-	
Total actif	<u>20.127.390,-</u>		20.127.390,-

Comptes de profits et pertes au 31 décembre 2000

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Financement projets	36.545.461,-	Cofinancement G.L.	25.996.278,-
Frais généraux	7.893.739,-	Dons et intérêts	17.119.204,-
Dotation à la correction sur voiture . .	202.943,-	Contribution CHRESCHTE MAM SAHEL A.s.b.l.	900.000,-
		Excédent dépenses	626.661,-
Total charges	<u>44.642.143,-</u>	Total produits	<u>44.642.143,-</u>

Budget de l'exercice 2001

Charges		Produits	
Financement projets	115.000.000,-	Cofinancements	110.000.000,-
Frais généraux	8.000.000,-	Dons et intérêts	15.000.000,-
Excédent recettes	2.000.000,-		
	125.000.000,-		125.000.000,-

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 9 juillet 2001

Composition du Conseil d'Administration

- 1) Monsieur l'abbé Ferdy Fischer, curé-doyen, demeurant à L-7555 Mersch, 8, rue Jean Majerus;
- 2) Monsieur Roger Hoffmann, ingénieur en retraite, demeurant à L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx;
- 3) Monsieur Joseph Schmit, fonctionnaire de l'Etat en retraite, demeurant à L-2551 Luxembourg, 51, rue du X Septembre;
- 4) Monsieur Alain Birden, ingénieur-technicien en retraite, demeurant à L-9633 Baschleiden, 37, rue Fléiber;
- 5) Monsieur Paul Roller, fonctionnaire de l'Etat, demeurant à L-4033 Esch-sur-Alzette, 11, rue Nic. Biever;
- 6) Madame Colette Diederich-Adam, sans état, demeurant à L-2335 Luxembourg, 6, rue N-S Pierret;
- 7) Madame Brigitte Diederich-Kempeneers, employée privée, demeurant à L-1469 Luxembourg, 22, rue Ermesinde;
- 8) Madame Jacqueline Hansen-Peffer, notaire honoraire, demeurant à L-8290 Kehlen, 5, domaine de Brameschhof;
- 9) Monsieur Emile Hau, psychopédagogue, demeurant à L-6832 Betzdorf, 6, rue d'Olingen;
- 10) Monsieur Jean Leyder, curé en retraite, demeurant à L-2670 Luxembourg, 20, boulevard de Verdun;
- 11) Monsieur Guy Lucas, fonctionnaire européen en retraite, demeurant à L-8263 Mamer, 43, rue des Merisiers;
- 12) Monsieur Marcel Marong, électricien en retraite, demeurant à L-4979 Fingig, 42, rue Nicolas Margue;
- 13) Monsieur l'abbé Camille Minette, curé-doyen honoraire, demeurant à L-6475 Echternach, 21, rue Rabatt;
- 14) Monsieur André Rollinger, ingénieur commercial, demeurant à L-1723 Luxembourg, 1, rue Heldenstein;
- 15) Monsieur Emile Sprunck, expert-comptable en retraite, demeurant à L-8041 Strassen, 132, rue des Romains.

Madame Brigitte Kempeneers, Messieurs Guy Lucas et Marcel Marong sont de nationalité belge, Monsieur Emile Sprunck est de nationalité française; tous les autres membres du Conseil d'administration sont de nationalité luxembourgeoise.

Les personnes sub 2) à 5) prénommées ont été nommées administrateurs pour une durée de quatre ans, par Monsieur l'Archevêque de Luxembourg, en date du 23 mai 2001, Monsieur Ferdy Fischer fait de droit partie du conseil d'administration.

Tous les autres membres ont été nommés administrateurs pour quatre ans par voie de cooption.

Est nommé président du Conseil d'Administration Monsieur l'abbé Ferdy Fischer, prénommé, et comme vice-président Monsieur Emile Sprunck, prénommé, pour une période de quatre ans.

Tous les actes, pour engager valablement la Fondation, doivent être signés conjointement par deux des trois administrateurs suivants, nommés pour une durée de quatre ans par le Conseil d'Administration, à savoir: Monsieur l'abbé Ferdy Fischer, Monsieur Roger Hoffman et Monsieur Emile Sprunck, prénommés.

Est nommée pour une durée de quatre ans administrateur-délégué avec pouvoir de gérer les affaires journalières de la Fondation Madame Brigitte Diederich-Kempeneers, prénommée.

Luxembourg, le 15 juillet 2001.

Pour extrait conforme

Pour la FONDATION CHRETIENS POUR LE SAHEL

F. Fischer

Président

Enregistré à Capellen, le 16 juillet 2001, vol. 137, fol. 56, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(47026/000/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

DELTA-THERM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4340 Esch-sur-Alzette, 31A, rue de l'Usine.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le dix juillet.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Mario Ivanov Dimitrov, demeurant à L-4105 Esch-sur-Alzette, 22, rue Edison.
2. Monsieur Jean-Marc Verisse Pott, demeurant à L-4340 Esch-sur-Alzette, 31 A, rue de l'Usine.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de DELTA-THERM, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'installation de chauffage, de ventilation et de climatisation avec vente d'articles de la branche, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2001.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euro (EUR 12.400,-) représenté par cent vingt quatre (124) parts sociales de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Mario Ivanov Dimitrov, prèdit	99 parts
- Monsieur Jean-Marc Verisse Pott, prèdit	25 parts

Total : cent vingt quatre parts sociales	124 parts
--	-----------

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euro (12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant la totalité du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à quarante mille francs luxembourgeois (LUF 40.000,-).

Assemblée Générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-4340 Esch-sur-Alzette, 31A, rue de l'Usine.
- Est nommé gérant Monsieur Mario Ivanov Dimitrov, prèdit, qui peut par sa seule signature engager valablement la société.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Dimitrov, Pott, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juillet 2001, vol. 861, fol. 18, case 9. – Reçu 5.002 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 23 juillet 2001.

C. Doerner.

(47034/209/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

EuroPRODUCTIONS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Gesellschaftssitz: L-5401 Ahn, 46, rue de Niederdonven.

—
STATUTEN

1. EuroPRODUCTIONS, A.s.b.l., finanziert sich durch den Verkauf von Mitgliedskarten, Tombolalosen, CD's, MC's, MD's, DVD's VHS-Bändern sowie der Vermietung und dem Verkauf von Sendegeräten für lokale und private Radiostationen, der Vermittlung von Sponsoren an lokale und private Radiostationen in Europa, der Produktion von Sendungen, der Entwicklung und der Vermarktung von Sendekonzepten, der Vermittlung und der Vermarktung von Internetseiten (webpages) an private und lokale Radiostationen usw.

2. Der Hauptsitz befindet sich in der rue de Niederdonven N°46, in L-5401 Ahn.

3. Die ordentliche Generalversammlung von EuroPRODUCTIONS findet spätestens im Juni statt. Der Preis der Mitgliedskarte wurde auf 200,- LUF festgelegt und darf 1.500,- LUF pro Jahr nicht überschreiten.

4. Der administrative Vorstand von EuroPRODUCTIONS wird geleitet von 3 bis 7 Personen die alle 2 (zwei) Jahre wiedergewählt werden können.

5. Änderungen können nur in einer Generalversammlung oder in einer ausserordentlichen Versammlung beschlossen werden.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 avril 2001, vol. 319, fol. 75, case 6/2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

Vorstand

1. Vorsitzender

Heinen Jean-Paul, 29, rue Neuve, B-6791 Athus, Arbeiter

2. Kasse

Steve Kleinbauer, 45, rue de Niederdonven, L-5401 Ahn, Arbeiter

3. Sekretär

Sonnen Wolfgang, 48, place Benelux, 9710 Clervaux, Arbeiter.

Unterschriften.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 avril 2001, vol. 319, fol. 75, case 6/3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(47027/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

TAKAJO, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue J.B. Esch.

—
STATUTS

L'an deux mille et un, le dix juillet;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Yoshihiro Goto, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 348, rue de la Halte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de TAKAJO.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, sous l'enseigne RESTAURANT TAKAJO ainsi que la vente de plats cuisinés à consommer sur place et à livrer au consommateur. La société a également pour objet la vente d'articles pour fumeurs, d'articles de confiserie, de cartes postales et de souvenirs, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2001.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un mandataire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à quarante mille francs luxembourgeois (LUF 40.000,-).

Assemblée Générale

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean Baptiste Esch, avec succursale à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y.Goto. C.Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juillet 2001, vol. 861, fol. 18, case 12. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Registre des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 23 juillet 2001.

C. Doerner.

(47046/209/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

IMMO LUX AVENIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 11, rue Louvigny.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le quatre juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu :

1. Monsieur Ludovic Kiwior, pharmacien, demeurant à F-67206 Mittelhausbergen, 5, rue du Moulin, (France).
2. Monsieur Julien Kiwior, étudiant, demeurant à F-67000 Strasbourg, 5, rue de Thiergarten, (France).
3. Monsieur Walter Kiwior, étudiant, demeurant à F-67000 Strasbourg 5, rue de Thiergarten, (France).

Tous les trois sont ici représentés par Monsieur Nicolas Rentz, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination, Siège, Durée, Objet, Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de IMMO LUX AVENIR S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale statuant comme on matière de changement des statuts.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- L'acquisition, l'administration, l'aliénation, la location et la mise en valeur de tout immeuble et tout objet mobilier, sans préjudice de toute mesure susceptible de favoriser soit directement soit indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social;

- Toutes prestations de services, de consultance, d'assistance administrative, financière, technique, de maintenance et autre;

- L'activité d'agent ou de mandataire commercial et industriel,

- L'importation, l'exportation, l'achat et la vente et la commercialisation de marchandises, notamment de produits pharmaceutiques, matériel médical et toutes autres marchandises, y compris d'objets d'art.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

De façon générale, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions, chacune d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective d'un administrateur et de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale, Assemblée Générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les assemblées autres que l'assemblée générale annuelle pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatre juillet de chaque année à 15.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Monsieur Ludovic Kiwior, pharmacien, demeurant à F-67206 Mittelhausbergen, 8, rue du Moulin, (France), soixante-dix actions	70
2. Monsieur Julien Kiwior, étudiant, demeurant à F-67000 Strasbourg, 5, rue de Thiergarten, (France), quinze actions	15
3. Monsieur Walter Kiwior, étudiant, demeurant à F-67000 Strasbourg, 5, rue de Thiergarten, (France), quinze actions	15
Total: cent actions	100

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (7.750,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.250.536,90 LUF.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Ludovic Kiwior, pharmacien, demeurant à F-67206 Mittelhausbergen, 8, rue du Moulin, (France).

b) Monsieur Julien Kiwior, étudiant, demeurant à F-67000 Strasbourg, 5, rue de Thiergarten, (France).

c) Monsieur Walter Kiwior, étudiant, demeurant à F-67000 Strasbourg 5, rue de Thiergarten, (France).

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société anonyme M.S. GESTION S.A., ayant son siège social à L-9233 Diekirch, 14, avenue de la Gare.
 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.
 5) Le siège social est établi à L-1946 Luxembourg, 11, rue Louvigny.
 6) Faisant usage de la faculté offerte par l'article neuf (9) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Ludovic Kiwior, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Rentz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juillet 2001, vol. 515, fol. 10, case 5. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juillet 2001.

J. Seckler.

(47040/231/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

LA THEOULIERE 308, Société Civile.

Siège social: L-1265 Luxembourg, 101, Val Ste Croix.

STATUTS

L'an deux mille un, le six juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1. Monsieur Pierre Wagner, commerçant, demeurant à L-1265 Luxembourg, 101, Val Ste Croix,

et son fils:

2. Monsieur Paul Wagner, greffier à la Cour, demeurant à L-1527 Luxembourg, 37, rue Maréchal Foch.

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile familiale qu'ils vont constituer entre eux:

1. Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous immeubles pour compte propre.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 2. La société prendra la dénomination: LA THEOULIERE 308, société civile.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

2. Apports, Capital, Parts Sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille francs (100.000,- LUF) divisé en cent parts (100) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune, réparties comme suit:

1. Monsieur Pierre Wagner, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf parts	99
--	----

2. Monsieur Paul Wagner, prénommé, une part	1
---	---

Total: cent parts	100
-------------------------	-----

Toutes les parts sont entièrement libérées par des versements en espèces dans la caisse de la société.

Art. 6. Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des tiers ou non-associés, hormis le cas des descendants en ligne directe, qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les as-

sociés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les co-proprétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

3. Gestion de la société

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

4. Assemblée générale

Art. 11. Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.

Art. 12. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quel que soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13 alinéa 2 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 16. L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales, de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Art. 17. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

5. Etats de situation et répartition du bénéfice

Art. 18. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre et pour la première fois le 31 décembre 2001 un état de situation contenant la liquidation du passif et de l'actif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant-droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayant-droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

6. Disposition générale

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 15 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 25.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Gérance

Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Pierre Wagner, prénommé.

Le gérant aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

Siège

Le siège social est établi à L-1.265 Luxembourg, 101, Val Ste Croix.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Wagner, P. Wagner, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 9CS, fol. 82, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 20 juillet 2001.

P. Decker.

(47041/206/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

PROMERO, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendeins, den sechsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Sind erschienen:

1. Die Aktiengesellschaft BRALU S.A. mit Sitz in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 42.539.

2. Die Aktiengesellschaft Holding KEMPTON HOLDINGS mit Sitz in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 37.112,

beide hier vertreten durch Herrn Fabiano Tavan, Privatbeamter, wohnhaft in L-4039 Esch-Alzette, 63, rue Burgronn, handelnd auf Grund von zwei Vollmachten unter Privatschrift, gegeben in Luxemburg am 6. Juli 2001, welche Vollmachten, nach gehöriger ne varietur-Paraphierung durch den Kompargenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Kompargentinnen, vertreten wie eingangs erwähnt, beschlossen haben zwischen ihnen eine Aktiengesellschaft zu gründen mit folgenden Statuten:

Kapitel I. Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer der Gesellschaft**Art. 1. Form, Name der Gesellschaft.**

Zwischen den obengenannten Kompargenten und all jenen Personen, welche Inhaber der Anteile werden, welche hiermit geschaffen werden, wird andurch eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft (die «Gesellschaft») gegründet. Diese Aktiengesellschaft unterliegt der Gesetzgebung des Grossherzogtums Luxemburg («Luxemburg») und den Bestimmungen dieser Satzung.

Die Gesellschaft trägt den Namen PROMERO.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollte der Verwaltungsrat feststellen, dass aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eingetreten sind oder bevorstehen, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder die Verbindung zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegen. Diese provisorischen Massnahmen haben keinen Einfluss auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, welche, unbeschadet dieser provisorischen Verlegung des Gesellschaftssitzes, die Luxemburger Staatszugehörigkeit beibehält.

Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von einer der Personen, die mit der täglichen Geschäftsführung betraut sind, auszuführen und bekanntzugeben.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft.

Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung in jedmöglicher Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann vor allem auf dem Wege von Einlagen, Zeichnungen, Optionen, Kauf und jeder anderen Weise Werte jederzeit erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder anders realisieren und verwerten.

Die Gesellschaft kann Patente und alle mit diesen Patenten verbundenen Rechte erwerben und verwalten.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen an denen ein direktes und substantielles Interesse besteht, jeder Zeit jede Hilfeleistung, Darlehn, Vorauszahlungen oder Garantien gewähren.

Sie kann alle Massnahmen vornehmen um ihre Rechte zu garantieren, die mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder ihn fördern, alles im Rahmen von Artikel 209 des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Art. 4. Dauer der Gesellschaft.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Die Gesellschaft kann zu jeder Zeit aufgrund eines Beschlusses der Gesellschafterversammlung gemäss den gesetzlichen Bestimmungen aufgelöst werden.

Kapitel II. Kapital, Aktien**Art. 5. Kapital.**

Das Gesellschaftskapital wird festgesetzt auf einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100,- EUR).

Art. 6. Form der Aktien.

Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien.

Kapitel III. Verwaltungsrat**Art. 7. Verwaltungsrat.**

Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die Gesellschafterversammlung gewählt, die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder festlegt. Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf eine Höchstdauer von sechs Jahren ernannt und bleiben im Amt bis zur Wahl ihres Nachfolgers. Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und können jederzeit von der Gesellschafterversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

Art. 8. Verwaltungsratssitzungen.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestimmen.

Er kann ebenfalls einen Sekretär bestimmen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss und der für die Sitzungsprotokolle der Gesellschafterversammlung und der Verwaltungsratssitzungen zuständig ist.

Der Verwaltungsrat tritt zusammen durch Einberufung des Vorsitzenden und ebenso jedesmal dann, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder die Einberufung verlangen.

Der Verwaltungsratsvorsitzende führt den Vorsitz der Gesellschafterversammlungen und der Verwaltungsratssitzungen; in seiner Abwesenheit wird die Gesellschafterversammlung oder der Verwaltungsrat mit einer Mehrheit der Stimmen ein anderes Verwaltungsratsmitglied bestimmen, welches den Vorsitz der Versammlung führen wird.

Die schriftliche Einberufung aller Verwaltungsratssitzungen muss mindestens eine Woche vor der Sitzung an alle Verwaltungsratsmitglieder verschickt werden, mit Ausnahme von Dringlichkeitsfällen oder im Falle des Einverständnisses aller Personen, die an der Sitzung teilnehmen können.

Die Einberufung gibt den Ort, die Zeit und die Tagesordnung der Sitzung an.

Durch schriftliches Einverständnis aller Verwaltungsratsmitglieder per Telekopie oder durch jede Art von Fernmeldetechnik kann auf die Einberufung verzichtet werden.

Es bedingt keiner speziellen Einberufung für Sitzungen, für welche das Datum und der Sitzungsort im voraus durch Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt worden sind.

Jede Verwaltungsratssitzung findet in Luxemburg statt oder an einem anderen Ort, welcher von Zeit zu Zeit vom Verwaltungsrat bestimmt werden kann.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann einem anderen Mitglied durch Telefax oder durch jede Art von Fernmeldetechnik Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Verwaltungsratssitzung erteilen.

Der Verwaltungsrat kann nur gültig beraten und ist nur dann beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder erschienen oder vertreten ist.

Jeder Beschluss wird durch die Mehrheit der abstimmenden erschienenen oder vertretenen Mitglieder gefasst.

In Dringlichkeitsfällen ist ein schriftlicher Beschluss, welcher von allen Verwaltungsratsmitglieder unterschrieben ist, gültig und rechtsverbindlich, als wäre er während einer rechtmässig einberufenen Verwaltungsratssitzung, die gültig beraten hat, gefasst worden.

Ein solcher Beschluss kann in einem oder mehreren getrennten Dokumenten mit gleichem Inhalt beurkundet werden. Jedes dieser Dokumente ist von einem oder mehreren Verwaltungsratsmitglieder unterschrieben.

Art. 9. Sitzungsprotokoll der Verwaltungsratssitzungen.

Die Sitzungsprotokolle der Verwaltungsratssitzungen werden vom Vorsitzenden der Versammlung unterschrieben. Die Vollmachten sind den Protokollen beizufügen. Die Abschriften und Auszüge von Protokollen, welche vor Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben.

Art. 10. Befugnisse des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist befugt, jedwede Handlung vorzunehmen, welche zur Erreichung des Gesellschaftszweckes notwendig oder zweckdienlich ist. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des Verwaltungsrates.

Art. 11. Übertragung von Vollmachten.

Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in bezug auf die tägliche Geschäftsführung an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder sowie an geschäftsführende Direktoren, Bevollmächtigte, Angestellte oder andere Beauftragte übertragen, welche nicht Gesellschafter sein müssen aber Gesellschafter sein können. Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten oder Vollmachten erteilen oder fortdauernde oder vorübergehende Funktionen an Personen oder Beauftragte seiner Wahl übergeben.

Falls die tägliche Geschäftsführung an ein Mitglied des Verwaltungsrates übertragen wird, ist hierzu die vorherige Genehmigung der Gesellschafterversammlung nötig.

Art. 12. Vertretung der Gesellschaft.

Die Gesellschaft ist gegenüber Dritten rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von je zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die einzelne Unterschrift der Person, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt wurde, im Rahmen dieser täglichen Geschäftsführung, oder durch die gemeinsame oder einzelne Unterschrift von allen Personen, auf die der Verwaltungsrat solche Unterschriftsbefugnisse übertragen hat, aber nur im Rahmen dieser Unterschriftsbefugnisse.

Art. 13. Kommissare.

Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter.

Die Kommissare werden durch die Gesellschafterversammlung, welche ihre Zahl bestimmt, für eine Höchstdauer von sechs Jahren ernannt und bleiben auf ihrem Posten bis zur Wahl ihres Nachfolgers. Sie sind wiederwählbar; die Gesellschafterversammlung kann ihr Mandat zu jeder Zeit mit oder ohne Grund widerrufen.

Kapitel IV. Gesellschafterversammlung**Art. 14. Befugnisse der Gesellschafterversammlung.**

Die Gesellschafterversammlung, welche ordnungsgemäss zusammengekommen ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Sie hat sämtliche Befugnisse, welche das Gesetz und gegenwärtige Satzung ihr erteilen.

Art. 15. Jährliche Gesellschafterversammlung.

Die jährliche Gesellschafterversammlung tritt ein am ersten Dienstag des Monats Mai eines jeden Jahres um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen Ort, welcher in der Einberufung angegeben ist.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so wird die jährliche Gesellschafterversammlung am darauffolgenden Werktag abgehalten.

Art. 16. Andere Gesellschafterversammlungen.

Der Verwaltungsrat kann andere Gesellschafterversammlungen einberufen. Diese Versammlungen müssen auf Anfrage von Aktionären abgehalten werden, die mindestens ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Wenn Fälle von höherer Gewalt eintreten sollten, welche souverän vom Verwaltungsrat abgewägt werden, können die Gesellschafterversammlungen, inbegriffen auch die jährliche Gesellschafterversammlung, im Ausland abgehalten werden.

Art. 17. Prozedur, Wahl.

Die Gesellschafterversammlungen werden vom Verwaltungsrat oder von den Kommissaren in der vom Gesetz vorgeschriebenen Form einberufen.

Die Einberufung beinhaltet die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung.

Falls sämtliche Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und erklären, die der Versammlung vorgelegte Tagesordnung zu kennen, kann eine Gesellschafterversammlung auch ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden.

Jeder Gesellschafter kann einen Bevollmächtigten, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter, durch Telekopie oder durch jede Art von Fernmeldetechnik zu seiner Vertretung und zur Abstimmung bei einer Gesellschafterversammlung ernennen.

Der Verwaltungsrat ist befugt, alle anderen Bedingungen zur Teilnahme an der Gesellschafterversammlung festzulegen.

Ausser im Falle einer gegensätzlichen Bestimmung des Gesetzes werden die Beschlüsse, unbeschadet der Zahl der auf der Gesellschafterversammlung vertretenen Aktien, mit einfacher Mehrheit der Stimmen gefasst.

Die Änderung der Satzung verlangt die Präsenz oder die Vertretung von fünfzig Prozent des Gesellschaftskapitals und eine Zweidrittelmehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jede Aktie gibt Recht auf ein Stimmrecht.

Die Abschriften oder Auszüge der Versammlungsprotokolle, welche bei Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Kapitel V. Geschäftsjahr - Gewinnausschüttung**Art. 18. Geschäftsjahr.**

Das Geschäftsjahr beginnt mit dem ersten Tag des Monats Januar und endet mit dem letzten Tag des Monats Dezember.

Der Verwaltungsrat bereitet die Jahresrechnung entsprechend den luxemburgischen Rechtsvorschriften und den Buchhaltungsregeln vor.

Art. 19. Gewinnausschüttung.

Von dem durch die Bilanz ausgewiesenen Reingewinn sind 5 % abzuziehen zur Speisung des gesetzlichen Reservefonds. Die Verpflichtung dieses Abzuges entfällt, sobald und solange der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Auf Empfehlung des Verwaltungsrates wird die Gesellschafterversammlung über die Ausschüttung des Saldos des Reingewinnes entscheiden. Die Gesellschafterversammlung kann beschliessen, den restlichen Gewinn oder einen Teil davon einem Reserve- oder Provisionsfonds zukommen zu lassen, ihn zu übertragen oder an die Gesellschafter als Dividende zu verteilen. Der Verwaltungsrat kann unter den gesetzlich festgelegten Bedingungen eine Anzahlung auf Dividende vornehmen.

Der Verwaltungsrat beschliesst den Betrag und das Datum, an welchem eine solche Anzahlung vorgenommen wird.

Die Gesellschaft kann, unter Beachtung der vom Gesetz vorgeschriebenen Bedingungen, ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Kapitel VI. Auflösung - Liquidation**Art. 20. Auflösung, Liquidation.**

Die Gesellschafterversammlung kann zu jeder Zeit unter denselben Bedingungen hinsichtlich der Beschlussfähigkeit und der Mehrheit wie die, die für eine Satzungsänderung erforderlich sind, die Auflösung der Gesellschaft entscheiden, ausser bei anderslautenden Gesetzesbestimmungen.

Bei Auflösung der Gesellschaft werden ein oder mehrere Liquidatoren ernannt. Ihre Ernennung erfolgt durch die Gesellschafterversammlung, welche ihre Befugnisse und Bezüge festsetzt.

Kapitel VII. Geltendes Recht**Art. 21. Geltendes Recht.**

Für alle Punkte, welche nicht durch die gegenwärtige Satzung bestimmt werden, beziehen sich die Parteien auf das Gesetz vom 15. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften sowie dessen Abänderungsgesetze.

Zeichnung und Zahlung der Aktien

Nachdem erfolgter Festlegung der Statuten durch die Komparenten, vertreten wie eingangs erwähnt, werden die Aktien wie folgt gezeichnet:

1. Die Aktiengesellschaft BRALU S.A. mit Sitz in L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 42.539, einhundertfünfundzwanzig Aktien	125
2. Die Aktiengesellschaft Holding KEMPTON HOLDINGS mit Sitz in L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy, eingetragen im Handels und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 37.112, einhundertfünfundachtzig Aktien	185
Total der Aktien:	310

Das Kapital wurde vollständig in bar einbezahlt und steht der Gesellschaft zur Verfügung, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis erbracht wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bestimmungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

1. Die erste Generalversammlung wird im Jahre 2002 stattfinden.
2. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und wird am letzten Tag des Monats Dezember 2001 enden.

Kosten

Die Auslagen, Kosten und Honorare jedweder Art welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden abgeschätzt auf 55.000,- LUF.

Aussergewöhnliche Generalversammlung

Die Komparentinnen, vertreten wie eingangs erwähnt, welche das gesamte Kapital vertreten und welche sich als rechtsgültig einberufen erklären, haben sich in einer aussergewöhnlichen Generalversammlung zusammengefunden.

Nachdem sie festgestellt haben, dass die Versammlung rechtsgültig einberufen wurde, haben sie einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgesetzt und folgende Mitglieder werden ernannt:
 - a) Herr Romain Bontemps, Revisor, wohnhaft in L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy.
 - b) Herr Marc Hilger, Steuerberater, wohnhaft in L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy.
 - c) Herr Ronald Weber, Revisor, wohnhaft in L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sind gültig bis zur jährlichen Generalversammlung welche im Jahre 2006 stattfindet.

2. Die Zahl der Kommissare wird auf eins (1) festgesetzt und bis zur jährlichen Generalversammlung welche im Jahre 2006 stattfindet wird ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ABAX AUDIT mit Sitz in L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy, R.C. Luxemburg B 27.761.

3. Gemäss den Bestimmungen der Statuten und des Gesetzes über die Gesellschaften ermächtigt die aussergewöhnliche Generalversammlung den Verwaltungsrat die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten einem oder mehreren seiner Mitglieder oder auch Dritten übertragen.

4. Der Gesellschaftssitz ist in L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der Kompartment mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Tavan, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2001, vol. 130S, fol. 21, case 6. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 20. Juli 2001.

P. Decker.

(47044/206/238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

G*R IT-CONSULTING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3636 Kayl, 5, rue de l'Eglise.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendeins, den neunten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Herr Georg Riehm, EDV-Berater, wohnhaft in D-66693 Mettlach, Goetheweg B.

Welcher Kompartment erklärt zwischen ihm und allen denjenigen welche im Nachhinein Anteilhaber werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung-luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Gesellschaftsname lautet G*R IT-CONSULTING, S.à r.l.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind Beratung, Organisation und Programmierung im EDV-Bereich, sowie die Beteiligung in jedmöglicher Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann vor allem auf dem Wege von Einlagen, Zeichnungen, Optionen, Kauf und jeder anderen Weise Werte jederzeit erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder anders realisieren und verwerten.

Die Gesellschaft kann Patente und alle mit diesen Patenten verbundenen Rechte erwerben und verwalten.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen an denen ein direktes und substantielles Interesse besteht, jeder Zeit jede Hilfeleistung, Darlehen, Vorauszahlungen oder Garantien gewähren.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können und sie kann alle Massnahmen vornehmen um ihre Rechte zu garantieren, die mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder ihn fördern.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet vom heutigen Tage an gerechnet.

Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Kayl.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR)

Diese Anteile wurden vollständig und in bar von dem einzigen Anteilhaber eingezahlt, so dass die Summe von fünfhunderttausend Franken der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 6. Die Anteilübertragung an Drittpersonen kann nur mit der Zustimmung aller Anteilhaber geschehen.

Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von dem einzigen Anteilhaber oder durch die Generalversammlung aller Anteilhaber, ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandats werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschrift des oder der Geschäftsführer.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmässig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von dem einzigen Anteilhaber oder von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der einzige Anteilhaber oder die Generalversammlung legen deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Art. 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember künftig.

Abschätzung, Kosten.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird das Kapital von 12.500,- EUR abgeschätzt auf 504.248,75 LUF (offizieller Kurs zum 1. Januar 1999: 1. EUR=40,3399 LUF)

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein möge, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden abgeschätzt auf 25.000,- LUF.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der Anteilhaber, welcher das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.

- Geschäftsführer für unbestimmte Dauer wird Herr Georg Riehm, vorbenannt. Der Geschäftsführer hat die weitgehendsten Befugnisse die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig zu verpflichten.

2) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-3636 Kayl, 5, rue de l'Eglise.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Riehm, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 9CS, fol. 83, case 2. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 20. Juli 2001.

P. Decker.

(47037/206/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

AG PARTICIPATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5671 Altwies, 12, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 62.267.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 90, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(47055/008/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

AANEN SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 81, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juillet 2001.

RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(47051/699/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

ACQUAMARINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.166.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2001.

ACQUAMARINA S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

(47054/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

A LA BELLA VISTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 37, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 26.866.

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée est ouverte à 16.00 heures.

Toutes les parts sociales (soit 500 parts) sont représentées par Madame Maria da Graça da Silva Santos Ferreira, demeurant à L-2734 Luxembourg, 9, rue de Wiltz.

Ordre du jour:

Cession de parts.

Démission.

Nomination.

Pouvoir.

Madame Maria da Graça da Silva Santos Ferreira, précitée, cède ses parts sociales à M. Carlos José Soares da Silva, demeurant à L-5331 Moutfort, 43, route de Remich.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Suite à la cession, les parts sociales appartiennent pour la totalité à M. Carlos José Soares da Silva, précité.

Madame Maria da Graça da Silva Santos Ferreira, donne sa démission en tant que gérante administrative.

M. Carlos José Soares da Silva est nommé gérant administratif.

La société est valablement engagée par la signature du gérant technique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 16.30 heures.

Fait à Differdange, le 3 juillet 2001.

Signature

Cédant

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 86, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47052/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

A LA BELLA VISTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 37, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 26.866.

L'assemblée est ouverte à 20.00 heures.

Toutes les parts sociales (soit 500 parts) sont représentées par M. Carlos José Soares da Silva, demeurant à L-5331 Moutfort, 43, route de Remich.

Ordre du jour:

Cession de parts.

Démission.

Nomination.

M. Carlos José Soares da Silva, précité, cède ses parts sociales à M. José Carlos da Silva Mendes, demeurant à L-3358 Leudelange, 10, rue du Lavoir.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Suite à la cession, les parts sociales appartiennent pour la totalité à M. José Carlos da Silva Mendes, précité.

M. Carlos José Soares da Silva donne sa démission en tant que gérant administratif.

M. José Carlos da Silva Mendes est nommé gérant administratif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 20.30 heures.

Fait à Differdange, le 3 juillet 2001.

Signature

Cédant

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 86, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47053/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

**A.I.F.A. HOLDING S.A., AGRICOLA INDUSTRIALE FINANZIARIA ARMATORIALE HOLDING,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.037.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

A.I.F.A. HOLDING S.A., AGRICOLA INDUSTRIALE FINANZIARIA ARMATORIALE HOLDING

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(47056/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

ALBATROS PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 44.929.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Signatures.

(47057/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

**B.E.G. INTERNATIONAL HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding,
(anc. B.E.G. INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 40.401.

L'an deux mille un, le neuf juillet.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding, établie à L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo, sous la dénomination B.E.G. INTERNATIONAL S.A.,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 459, du 13 octobre 1992;

modifiée en vertu d'une décision du conseil d'administration du 11 octobre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 565, du 29 novembre 1993;

modifiée en vertu d'une décision du conseil d'administration du 28 janvier 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 182, du 9 mai 1994;

modifiée en vertu d'une décision du conseil d'administration du 9 juin 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 434, du 4 novembre 1994;

et modifiée en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 juillet 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 493, du 29 septembre 1995.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Fouad Ghazali, économiste, demeurant à Mamer, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Madame Carla Maria Alves, assistante de direction générale, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination sociale.
- 2.- Transfert du siège social.
- 3.- Modification de l'article premier, premier et deuxième alinéa des statuts.
- 4.- Augmentation du capital social, conversion du capital social en euros, modification de la valeur nominale des actions et modifications de l'article trois des statuts.
- 5.- Démission des trois administrateurs.
- 6.- Nomination de trois nouveaux administrateurs.
- 7.- Démission du commissaire aux comptes.
- 8.- et Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2001 de modifier la dénomination sociale, pour lui donner celle suivante: B.E.G. INTERNATIONAL HOLDING S.A.H.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2001 de transférer le siège social de Luxembourg à Strassen.

Troisième résolution

De ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de modifier l'articles premier, premier et deuxième alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination B.E.G. INTERNATIONAL HOLDING S.A.H.

Le siège social est établi à Strassen.

(le reste sans changement)

l'adresse du siège social est fixée à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide, savoir:

a) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme de cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 537) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000) à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 1.250.537,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cette augmentation de capital social a été souscrite par les actionnaires actuels et il n'y a pas de rompus;

b) de convertir le capital social de un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 1.250.537,-) en euros, pour que le capital social est une valeur de trente et un mille euros (EUR 31.000,-)

c) de supprimer les mille deux cent cinquante actions (1.250) existantes de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000) chacune et de créer trois cent dix actions nouvelles (310) de cent euros (EUR 100,-) chacune et de les attribuer aux actionnaires actuels au prorata des actions anciennes leur appartenant dans la prédite société.

d) de ce qui précède, de modifier l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix actions (310) de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte, à compter rétroactivement du 31 décembre 2000, les démissions de leurs fonctions d'administrateurs de:

- Monsieur Ardito Toson, agent d'affaires, demeurant à Luxembourg;
- Madame Josette Muller, directrice administrative, demeurant à Luxembourg;
- et de Monsieur Fouad Ghozali, prédit;

et leur donne quitus de leur gestion jusqu'au 31 décembre 2000.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme nouveaux administrateurs de la prédite société pour une durée de six années, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2001, savoir:

a) Monsieur Fouad Ghozali, prédit;

b) Madame Carla Maria Alves, prédite;

c) et Monsieur Ardito Toson, agent d'affaires, demeurant à Luxembourg;

Observation est ici faite que Monsieur Ardito Toson, prdit, non prsent, est ici reprsent par Monsieur Fouad Ghozali, prdit, en vertu d'une procuration sous seing priv donne à Strassen, le 19 janvier 2001, laquelle procuration aprs avoir t signe ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexe au prsent acte pour tre formalise avec lui.

Runion du conseil d'administration

Les administrateurs, prsents ou reprsent, ont nomm à l'unanimit des voix comme administrateur-dlgu, Monsieur Fouad Ghozali, prdit.

Les mandats des administrateurs et administrateur-dlgu prendront fin lors de l'assemble gnrale annuelle de l'anne 2006.

Septime rsolution

L'assemble gnrale extraordinaire de la prdite socit, à l'unanimit des voix, accepte, à compter rtroactivement du 31 dcembre 2000, la dmission de Madame Carla Maria Alves, prdite et lui donne quitus de sa gestion jusqu'au 31 dcembre 2000.

Huitime rsolution

L'assemble gnrale extraordinaire de la prdite socit dcide, à l'unanimit des voix, de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la prdite socit pour une dure de six annes, à compter rtroactivement du 1^{er} janvier 2001, Monsieur Willen Van Cauter, rviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemble gnrale annuelle de l'anne 2006.

Plus rien n'tant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la sance a t leve.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dpenses, rmunrations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la socit ou sont mis à sa charge en raison de la prsente modification des statuts, s'lve approximativement à la somme de trente-cinq mille (30.000,-) francs.

Dont acte, fait et pass à Esch-sur-Alzette, en l'tude du notaire instrumentant, date qu'en tte des prsentes.

Et aprs lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par noms, prnoms, tats et demeures, ils ont sign avec lui le prsent acte.

Sign: F. Ghozali, J.P. Cambier, C. M. Alves, N. Muller.

Enregistr à Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2001, vol. 870, fol. 34, case 12. – Reu 500 francs.

Le Receveur (sign): J. Muller.

Pour copie conforme, dlivre sur demande.

Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 2001.

N. Muller.

(47071/224/118) Dpos au registre de commerce et des socits de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

B.E.G. INTERNATIONAL HOLDING S.A.H., Socit Anonyme Holding.

Sige social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 40.401.

Statuts coordonns dposs au registre de commerce et des socits de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mmorial, Recueil des Socits et Association.

(47072/224/8) Dpos au registre de commerce et des socits de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

BLU SAT INTERNATIONAL S.A., Socit Anonyme.

Sige social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugne Ruppert.

R. C. Luxembourg B 72.147.

Extrait des rsolutions prises lors de la runion du conseil d'administration tenue en date du 6 juillet 2001

Conformment à l'article 8 des statuts, le conseil d'administration dcide de nommer Monsieur Maurizio Peccolo, demeurant 25, via Castagnola à CH-6900 Lugano, Prsident du Conseil d'Administration de la socit.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour extrait conforme

Pour la socit

Un mandataire

Signatures

Enregistr à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 91, case 4. – Reu 500 francs.

Le Receveur (sign): J. Muller.

(47078/595/16) Dpos au registre de commerce et des socits de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

ALLIND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.524.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour la société

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(47059/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

ANBECA HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.365.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 90, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

FIDUPAR

Signatures

(47060/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

ASELE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 81, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(47062/699/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

BAY STATE, Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 1, rue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 47.401.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 89, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

BAY STATE S.A.

Signature

(47067/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

BARFIN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.483.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

BARFIN

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(47068/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

BELUNION HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 7.396.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société BELUNION HOLDINGS S.A. qui s'est tenue en date du 28 juin 2001 au siège social que:

Monsieur André de Groot ayant présenté sa démission d'administrateur de la société (avec effet au 1^{er} juillet 2001), il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Markus Neuenschwander, avocat, demeurant à Rüschtikon (Suisse).

La ratification de la nomination de Monsieur Markus Neuenschwander nommé en remplacement de Monsieur André de Groot ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur André de Groot seront mises à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47074/812/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

BLESSINGS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 32.885.

Statuts coordonnés au 26 mars 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001, enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 87, case 10.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

(47077/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

BORGA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 81, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(47086/699/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

**EDIL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. BATIMM S.A.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 81.837.

L'an deux mille un, le douze juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BATIMM S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R. C. S. Luxembourg section B numéro 81,837, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 3 mai 2001, non encore publié au Mémorial C, ayant un capital social de trente-huit mille euros (38.000,- EUR).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Reno Tonelli, licencié en droit, demeurant à Strassen.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Carine Evrard, licenciée en lettres modernes, demeurant à Hagondange (France).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société de BATIMM S.A. en EDIL INTERNATIONAL S.A.

2. Modification de l'article 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de EDIL INTERNATIONAL S.A.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en EDIL INTERNATIONAL S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de EDIL INTERNATIONAL S.A.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prénommés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Tonelli, Evrard, Baravini, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2001, vol. 515, fol. 16, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juillet 2001.

J. Seckler.

(47069/231/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

EDIL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 81.837.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour la société

J. Seckler

(47158/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.